



# Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • juillet 2021/n°216

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 8 juillet 2021	pages 1 à 17	■ État civil	page 20
■ Actes d'urbanisme	pages 18 à 19	■ Qualité de l'eau	page 21

## CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 8 JUILLET 2021

### COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Publication et affichage en date du 16 juillet 2021.

**Appel : 28 présents.**

Anne COVO, Diane DOMAS, Jean-Jacques VEILLEROT, Pauline GEISMAR, Arnaud BOSSER, Pierre BOSCHE et Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, François-Henri REYNAUD, Marc CLIMAUD, Françoise ASKINAZI, Sacha GAILLARD, Catherine GREVELINK et Xavier BRUNSCHVICG.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mai est adopté à l'unanimité.

#### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le maire rend compte des 73 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

#### **Marchés de travaux et missions consécutives (11 décisions) :**

- Lots n° 3, 5, 6, 9, 10 et 11 du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines (halle de marché – parking souterrain – espace public – commerce) et déclaration sans suite des lots 4, 7, 8 et 12 (3 décisions) ;
- Aménagement de l'avenue Eugénie ;
- Remplacement du revêtement des deux terrains de tennis de l'hippodrome ;
- Mise en place de stores verticaux extérieurs dans les écoles ;
- Réfection des sanitaires des écoles élémentaires de la Fouilleuse et des Coteaux ;
- Rénovation des faux-plafonds, de l'éclairage et des peintures des salles de classe des écoles élémentaires de la Fouilleuse et du Val d'or ;
- Maîtrise d'œuvre pour la réfection des étanchéités des toitures terrasses de la piscine et du gymnase des Tourneroches ;

- Modification n° 1 du lot n° 1 (terrassement - VRD / sol et équipements sportifs / clôtures) du marché de rénovation du terrain de football synthétique des Coteaux et de son éclairage;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un dispositif de vidéosurveillance existant.

**Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (6 décisions) :**

- Évaluation de l'état des réseaux routiers;
- Modification n° 1 au lot 1 de l'accord-cadre pour l'entretien des ascenseurs, des appareils de levage et des escaliers mécaniques;
- Maintenance du système de téléphonie;
- Maintenance des barrières, portes, portails et rideaux métalliques automatiques;
- Accord-cadre pour l'achat de vêtements professionnels et de sécurité, d'équipements de protection individuelle et pour les prestations de blanchisserie; déclarations sans suite des lots n° 1 et n° 2 (2 décisions).

**Affaires juridiques et domaniales (28 décisions) :**

- Désignation du lauréat dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension des 3 Pierrots;
- Partenariat entre la Croix-Rouge française et la Ville pour la gestion opérationnelle du centre municipal de vaccination (2 décisions);
- Déconsignation d'une somme auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour la préemption d'un bien;
- Prêt d'une œuvre au musée Arthur Rimbaud de Charleville-Mézières;
- Dépôt au musée des Avelines d'une pièce de porcelaine provenant du musée du Domaine départemental de Sceaux, réalisée par la manufacture de Feuillet à Paris;
- Acquisition de deux tableaux d'Édouard Dantan;
- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles Brunet et des Colonnes (8 décisions);
- Mise à disposition de la salle Lino Ventura des 3 Pierrots à diverses associations et à un établissement scolaire (4 décisions);
- Assurance tous risques chantier pour l'opération de reconstruction de l'îlot des Avelines;
- Assurance annulation pour le bal du 14 juillet;

- Conventions d'occupation précaire d'une emprise 40, rue Gounod pour un point de dépistage COVID; pour l'installation d'une base vie et de bureaux de chantier (2 décisions);

- Opération de régulation des collections de la médiathèque (vente du 29 mai 2021);

- Convention d'occupation domaniale pour un logement;

- Location d'un minibus urbain sans chauffeur pour le transport du Clodoald;

- Location de courte durée de deux véhicules utilitaires;

- Cession de deux véhicules du parc automobile municipal.

**Finances (1 décision) :**

- Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire du Val d'or.

**Culture (4 décisions) :**

- Prolongation des droits ouverts pour l'acquisition de la carte cinéphile et pour l'acquisition de la carte Passion aux 3 Pierrots (2 décisions);

- Tarif « invitation » cinéma aux 3 Pierrots - saison 2021/2022 pour les bacheliers avec une mention Très bien;

- Invitations offertes pour des spectacles jeune public aux 3 Pierrots aux enfants des agents - Noël des enfants du personnel 2020.

**Urbanisme (4 décisions) :**

- Dépôt de déclarations préalables pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle du Val d'or, le remplacement des menuiseries extérieures d'un bâtiment de la maternelle Montretout, l'installation de films solaires à la crèche Les Petits Pas, la climatisation des locaux informatiques du Carré et la terrasse du 14, rue des Écoles (4 décisions).

**Manifestations municipales (7 décisions) :**

- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots (6 décisions);

- Animation pour la jeunesse samedi 12 juin 2021 à la médiathèque dans le cadre de la manifestation départementale La Science se livre.

### Régies municipales (12 décisions) :

- Création de régies d'avances pour les séjours de vacances (10 décisions);
- Avenant n° 3 à la régie de recettes spectacles, locations de salles et 3 Pierrots;
- Avenant n° 5 à la régie d'avances de Tamié.

## COMMUNICATION DU MAIRE

### Mes Chers Collègues,

Les élections départementales et régionales ont délivré leur verdict et je voudrais remercier les Clodoaldiens qui, dès le premier tour, m'ont accordé majoritairement leur confiance. Je souhaiterais aussi les remercier pour leur soutien sans faille accordé à Valérie Péresse et féliciter Ségolène de Larminat qui s'est beaucoup investie dans cette campagne; elle fera sans nul doute son entrée au sein de la majorité régionale dans les prochains mois.

Avec une participation qui s'est élevée sur notre commune à 42,73 %, soit presque dix points de plus que l'échelon national, on ne peut pour autant se réjouir d'une telle situation. Les Français ne se sentent plus concernés par ces élections dites intermédiaires et ce ne sont pas les gadgets du type « vote par internet » qui vont redonner du crédit à la chose publique. Le mal est profond et ancien. Absence de compréhension, de visibilité, de lisibilité du fameux mille-feuille administratif, opacité dans l'organisation territoriale. Tous ces facteurs éloignent inlassablement l'électeur des enjeux du scrutin. Il y a déjà quelques mois, j'annonçais dans mon éditorial du *Saint-Cloud Magazine* ma démission de la Métropole du Grand Paris et j'expliquais les raisons qui sont à l'origine de cette décision. Les faits, malheureusement, confortent ma position. Une chose est certaine : il est impérieux de simplifier le schéma d'organisation territoriale et de supprimer des strates.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut engager un vaste mouvement de centralisation, certainement pas. Je sais bien que c'est à l'évidence la volonté du Président de la République qui n'a que peu de considération pour les élus locaux. Il commet sur ce point une erreur politique majeure. Et ce pour deux raisons.

La première est tout simplement le respect de nos institutions. En effet, l'article premier de notre Constitution dit ceci : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens*

*sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.* » Respecter les collectivités locales, c'est tout simplement respecter l'article premier de notre Constitution.

En second lieu, les collectivités locales sont le poumon démocratique de notre République. On peut à loisir discourir de leur nombre, de leur taille, de leur compétence, mais une chose est certaine : elles sont indispensables au bon fonctionnement de nos institutions. Elles forment la vitalité démocratique, économique et sociale de notre nation.

Non seulement les collectivités locales doivent être préservées mais pour les renforcer, il est indispensable de les réformer. Pour cela il faut être courageux et porter une vision d'avenir moderne pour notre fonctionnement démocratique.

Nous le constatons quotidiennement : la mairie est le dernier rempart face à l'isolement administratif de nos concitoyens; elle est le dernier rempart face aux trop nombreuses plateformes téléphoniques ou seuls des robots vous demandent de taper 1, 2 ou 3. La mairie est un lieu d'accueil physique, un lieu d'écoute, un lieu où, dans la mesure de nos moyens, nous cherchons sans cesse à trouver des réponses aux questions que se posent nos administrés. À Saint-Cloud, nos agents sont à l'écoute et accompagnent avec compétence et empathie les Clodoaldiens.

Être un élu de proximité procède de la même exigence, écoute, compétence et proximité.

Je vous le dis en sincérité cette tâche est gratifiante et être maire est un honneur.

Chère Clodoaldienne, Cher Clodoaldien, vous pouvez compter sur l'ensemble de la majorité municipale pour continuer à faire de cette exigence son quotidien.

## COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

**Ségolène de LARMINAT, adjointe au maire  
déléguée à la Culture et au patrimoine**

■ **Les 3 Pierrots** : Le cinéma a rouvert mercredi 19 mai, jour du déconfinement. La reprise du théâtre a eu lieu le lendemain jeudi 20 mai pour le

plus grand plaisir d'un public d'habitues impatientes de retrouver « leur » théâtre.

La Revue de saison 2021/2022, présentée jeudi 10 juin, a connu un beau succès avec près de 200 spectateurs; une place importante est réservée à l'humour. Les cartes Passion, les cartes cinéphiles et les pass bac ont été prolongés d'un an. Les personnes concernées sont invitées à contacter les 3 Pierrots pour régulariser leur situation si cela n'est pas encore fait. Il faut féliciter tous les bacheliers 2021 et particulièrement ceux qui viennent d'obtenir la mention Très bien. La Ville leur offre un an de cinéma. Ils doivent adresser leur relevé de notes, une copie de leur carte d'identité et une photo au Pôle Culture. Une cérémonie sera prévue à la rentrée pour la remise officielle des Pass Bac en présence du maire. La fermeture annuelle du cinéma est prévue du mercredi 28 juillet au mardi 24 août.

■ **La médiathèque** : Samedi 12 juin, des ateliers pour enfants et une conférence pour un public adulte sur *La beauté de l'univers* ont été présentés dans le cadre de La Science se livre, manifestation de vulgarisation scientifique à l'initiative du Conseil Départemental. Cet été, la médiathèque et le musée s'associent pour organiser l'opération Partir en Livre, manifestation nationale mettant en avant la lecture jeunesse. Des lectures, des contes et des ateliers artistiques sont proposés dans les jardins de la ville chaque jeudi en juillet et samedi 24 juillet. Depuis mardi 6 juillet, l'établissement pratique les horaires d'été : ouverture mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h et samedi de 10 h à 13 h. La fermeture estivale au public est fixée du samedi 31 juillet à 13 h au 22 août inclus.

■ **Le musée des Avelines** : Il a rouvert mercredi 19 mai. 2071 visiteurs se sont présentés en un mois, bien que le nombre de personnes soit limité, principalement autour de l'exposition *La Princesse Palatine, la plume et le soleil* qui a intéressé 4 203 personnes, du 16 octobre 2020 au 27 juin 2021, malgré les six mois de fermeture. Les animations ont repris au mois de juin avec des visites théâtrales et une lecture-concert qui ont rencontré un grand succès. Quatre nocturnes ont également été proposées les 11, 18, 24 et 25 juin, permettant d'accueillir un public différent jusqu'à 20 h. Dans le cadre de la Nuit européenne des musées, samedi 3 juillet, des ateliers de croquis en aquarelle, des visites guidées autour des nouvelles acquisitions et une animation musicale ont été organisés. Le salon de thé est ouvert depuis

mercredi 30 juin. Le jeune et talentueux peintre clodoaldien Mathieu Cherkit a offert un triptyque au musée. Il est visible dans la montée d'escalier. La fermeture annuelle du musée est prévue du vendredi 30 juillet au mardi 31 août.

■ **Le Carré** : Il continue à accueillir le centre de vaccination et les activités de l'ECLA. La fermeture annuelle du Carré est prévue du samedi 31 juillet au dimanche 22 août.

■ **Activités associatives dans les autres salles municipales** : Elles ont repris progressivement, selon les règles sanitaires en vigueur. Les utilisations sont toujours nombreuses et variées : assemblées générales, mise à disposition pour les stages d'été de certaines associations culturelles, collecte de sang organisée par le Rotary avec l'Établissement français du sang.

■ **L'ECLA et le conservatoire** : Ils sont fermés jusqu'au 29 août inclus.

**Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé**

## Santé

■ **La campagne de vaccination contre la COVID-19** : Depuis son ouverture en mai, le centre de vaccination du Carré a vacciné 17 000 personnes. D'ici la fermeture estivale au 30 juillet, ce sont plus de 22 000 personnes qui auront été vaccinées. La semaine du 21 juin a marqué un record avec 2 858 vaccinations et la journée record reste celle du 18 juin avec 552 vaccinations. Cette réussite et cet effort de la Ville nécessitent chaque jour un préparateur des doses, deux médecins prescripteurs, quatre vaccinateurs mobilisés parmi les 70 praticiens de notre ville. Chaque jour également, sept agents administratifs et un secouriste de la Croix-Rouge se relayent pour que notre centre réponde pleinement à cet enjeu majeur de santé publique. Les membres du Conseil municipal remercient vivement tous ces participants. Il n'y aura pas de sortie de la crise sanitaire sans immunité collective et donc sans la vaccination d'une très forte proportion de la population. Nous restons collectivement vulnérables, le variant Delta est en train de nous le rappeler. Un appel pressant est adressé aux personnes qui ne se sont pas encore fait vacciner pour se protéger et protéger les plus fragiles. Se faire vacciner est aujourd'hui un vrai acte citoyen, rendu très simple dans notre ville; les rendez-vous se prennent sans

aucun problème sur Doctolib, l'accueil y est chaleureux et l'organisation exemplaire permet d'être vacciné en moins d'une demi-heure. Début septembre, l'effort de vaccination sera poursuivi sous une forme différente pour permettre la reprise des activités culturelles au Carré. Les détails et les initiatives prises seront présentés au Conseil municipal du 23 septembre.

### **Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable**

■ **Contrat Eau, Trame verte et bleue Climat 2020-2024** : vendredi 2 juillet 2021, la Ville et 18 autres communes de la Métropole du Grand Paris ont signé ce contrat qui s'articule autour de grands enjeux sur la biodiversité et la préservation de la qualité de l'eau. Les signataires s'engagent sur un programme d'actions pour une période de cinq ans. Le contrat a pour partenaires financiers l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, qui cofinancent ainsi les engagements des 45 signataires : les partenaires financiers et 42 maîtres d'ouvrage (La Métropole, quatre départements, six intercommunalités dont POLD, dix-huit villes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et des Yvelines, six établissements publics et sept syndicats). Cette démarche, pilotée par l'association Espaces, permet d'une part, de sensibiliser les acteurs du territoire aux bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau (Charte de l'eau) et d'autre part, de mettre en œuvre des programmes d'actions pluriannuels opérationnels (Contrat de bassin).

**La Ville a inscrit plusieurs projets pour la période 2020-2024.** Certains sont en cours de réalisation comme la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'écoles, la végétalisation de la toiture du futur marché des Avelines. D'autres sont à l'étude comme la création d'un corridor écologique et un cheminement partagé vélos /piétons sur la rue Gounod, la création de toitures végétalisées dans les nouveaux projets ou la reconnexion du ru des Viris avec la Seine. Les travaux de la cour de l'école maternelle du Val d'or, financés à 60 % par le contrat, débutent lundi 12 juillet. Cette cour sera plus végétale, avec des points d'eau, des matériaux naturels et moins d'asphalte afin de dégager des îlots de fraîcheur. Cette transformation progressive des cours d'écoles poursuit un double objectif à la fois pédagogique et environnemental : les élèves s'approprient différemment leur cour et les espaces verts sont nettement favo-

risés. La maternelle Centre a déjà fait l'objet de ce type de travaux l'an passé et donne pleine satisfaction aux élèves et à l'équipe enseignante.

■ **Projet Valo Mégots** : La collecte des cendriers de la ville a augmenté depuis le mois dernier avec 5 kg de mégots collectés sur les 36 cendriers contre 2 kg aux mois de mars, d'avril et de mai. Ceci s'explique au moins en partie par le déconfinement et la réouverture des bars et cafés. Ce sont ainsi près de 30 000 mégots qui ne sont plus jetés sur la voie publique ou dans les caniveaux.

■ **Randonnée de l'inf'eau** : Cette randonnée urbaine, organisée samedi 18 septembre 2021, propose aux clodoaldiens de suivre un parcours d'une heure qui permet d'expliquer les différents aménagements réalisés par la Ville autour de la gestion de l'eau (jardin de pluie, désimperméabilisation de voirie, aménagement de cour d'école).

### **Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation**

■ **Réception des enseignants** : Cette manifestation traditionnelle a eu lieu jeudi 17 juin au musée des Avelines en présence du maire. Un hommage a été rendu à 17 enseignants qui partent en retraite ou en mobilité. Il s'agissait d'enseignants ou d'encadrants des écoles primaires de la ville, du lycée Santos-Dumont et de l'école Américaine de Paris. Monsieur Basquiat, proviseur du lycée Santos-Dumont, Madame Alchus directrice de l'école Pasteur, Madame Bellamy, directrice de l'école maternelle Montretout, Madame Brument, directrice de l'école maternelle du Centre, et M. Bretheau, conseiller pédagogique de l'Inspection Académique de circonscription quittent Saint-Cloud.

■ **Natation scolaire au Stade Français** : Cette proposition faite par la Ville et le Stade Français pour pallier la fermeture de la piscine municipale a permis à l'ensemble des élèves de CM2 d'être évalués. Plus de 75 % des élèves ont obtenu leur « savoir nager », ce qui constitue une belle réussite. Les enseignants ont été ravis bien que ces séances étaient parfois réduites à deux ou trois séances pour certaines classes du fait de la météo. L'enseignement de la natation va pouvoir reprendre dès l'ouverture de la piscine municipale prévue à la rentrée.

■ **Accueils de loisirs** : Ils ont ouvert mercredi 7 juillet. Des thématiques d'animation et des sorties de qualité sont proposées. Le nombre d'inscriptions est élevé (2 729 inscriptions), il

reste néanmoins de la place sur certaines semaines. Il faut noter l'effort de formation des animateurs : quatre responsables et directeurs seront en situation de stage pour l'obtention de leur BAFD, ainsi que plusieurs animateurs pour leur BAFA.

■ **Carte scolaire** : 943 élèves sont actuellement prévus dans les écoles maternelles, soit une baisse de 3 % par rapport aux effectifs 2020/2021 ; il y a une stabilité pour les élèves d'élémentaires avec 1537 inscriptions. Le nombre de classes prévues par l'Éducation nationale est de 37 classes maternelles (soit 24,7 enfants par classe en moyenne), et de 57 classes élémentaires suite à une fermeture à l'école Montretout (soit un effectif moyen de 27 élèves par classe). Ces chiffres peuvent encore varier à l'instar de l'été dernier où les inscriptions avaient augmenté de 1 % entre juillet et septembre.

■ **Pandémie de la COVID-19** : L'année scolaire 2020/2021 a vu des élèves et des enseignants malades ou confinés, des classes d'écoles, de collèges et de lycées fermées, des accueils de loisirs fermés, des séjours de vacances annulés. Et, la menace du variant delta... plane toujours. La vaccination est le seul moyen de sortir de cette pandémie. Aussi le devoir de vacances urgent, pour tous ceux qui ne l'auraient déjà entrepris, est de se faire vacciner dès l'âge de 12 ans. Jacques GRUBER souhaite que, par ce moyen, nous puissions connaître une année scolaire normale, bien différente de celle qui vient de s'achever.

**Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

■ **Voirie** : Travaux rue Tahère : une chicane sera créée entre les rues Pigache et Preschez. Un plateau traversant sera installé à l'intersection des rues Pigache et Tahère. Ces travaux seront réalisés la première semaine du mois d'août. Le passage Calvaire / Tassigny : les travaux sont en cours : deux voies distinctes sont créées pour les piétons et les vélos avec chacune son code couleur ; des plantations sont prévues à l'automne. Rue de la Libération : la couche de roulement est en cours de réfection ; l'objectif est également de parquer les motos aux emplacements qui leur seront dédiés et libérer le passage Maidenhead ainsi que celui situé devant la pharmacie. L'escalier mécanique Coutureau : Le roulement de l'axe principal d'entraînement des marches a été changé.

■ **Propreté** : Le nettoyage de la ville : La société SEPUR doit nettoyer les rues plus longuement les mercredis et dimanches, tenant compte des sorties de parcs et jardins ; certaines poubelles ont également été remplacées ; elles ont désormais une contenance plus grande et sont protégées pour éviter la perforation des sacs par les oiseaux. Les poubelles ménagères ne doivent pas être déposées dans les containers de la ville. La collecte des déchets verts aura lieu tous les 15 jours à partir du 12 juillet jusqu'à la fin du mois d'août. Le rythme normal de récupération une fois par semaine reprendra dès le mois de septembre.

■ **Mobilité** : Gare Véligo : Le nombre total d'abonnés des six premiers mois est de 41 personnes avec un taux d'occupation moyen assez faible de 5,3 %. Il a donc été pris la décision de faire du surbooking et de proposer ainsi ce service à plus de clodoaldiens.

**Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille, excusée, rapportée par Édith SAGROUN**

■ **Commission d'attribution des places en crèche** : Elle s'est tenue vendredi 7 mai. Les courriers d'attribution et de refus ont été envoyés aux familles. Certaines d'entre elles n'ont pas accepté les places proposées qui sont donc en cours de réattribution.

■ **Direction du service Petite enfance** : Marie Céline FEDOROFF est la nouvelle directrice. Elle a pris ses fonctions jeudi 1<sup>er</sup> juillet. Anne COVO et les membres du Conseil municipal lui souhaitent la bienvenue.

■ **Fermeture annuelle des établissements municipaux de petite enfance** : Les crèches sont fermées du vendredi 30 juillet au soir au mardi 31 août au matin. La fermeture du lundi 30 août s'explique par la journée pédagogique annuelle destinée aux personnels. Anne COVO remercie l'ensemble des équipes de la petite enfance pour le travail accompli tout au long de cette année auprès des petits clodoaldiens. Ce fut la dernière année pour un bon nombre d'entre eux ; il faut leur souhaiter un bel été et une heureuse année scolaire. Anne COVO tient à associer à ces remerciements les parents.

**Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport**

■ **Saint-Cloud Volley** : Deux équipes masculines des jeunes de 15 ans et une équipe féminine de 18 ans sont qualifiées en phase finale de la Coupe

de France en Beach-Volley. Il faut les en féliciter. Par ailleurs, des pensionnaires du centre de formation évoluent dans l'équipe féminine.

■ **Natation scolaire** : Des félicitations sont adressées à Yannick Noguera, chef de bassin à la piscine des Tourneroches, pour son implication particulièrement efficace.

■ **L'École des sports terrestres** : Six activités sont proposées aux enfants de 3 à 12 ans, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés. Sur 246 places disponibles, 204 ont été prises, soit 80 %.

■ **L'École des sports aquatiques** : 30 cours par niveau sont prévus pour les enfants de 6 mois à 10 ans représentant 370 places. Les pré-inscriptions sont ouvertes en ligne lundi 16 août 2021; un test de natation viendra confirmer celles-ci au mois de septembre.

■ **Piscine des Tourneroches** : Les travaux se poursuivent, non sans difficulté, avec des interactions d'interventions en hauteur sur échafaudages, dans les bassins, sur les plages et dans les vestiaires. Nous espérons tenir notre défi pour une ouverture en septembre. Des remerciements sont adressés aux services techniques pour leur implication.

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

## Commerce et artisanat

■ **Soutien au commerce et à l'artisanat : Le Printemps des commerçants et des restaurateurs**

Mercredi 30 juin, la Ville, en partenariat avec l'association des commerçants, a organisé à l'hôtel Quorum un goûter pour remettre les premiers prix du concours de dessin aux trois enfants gagnants de chaque catégorie mais aussi pour récompenser tous ceux qui y ont participé. Ainsi, deux places de cinéma, des friandises et de petits cadeaux leur ont été remis. Les premiers prix étaient deux entrées au parc Disneyland Paris, un appareil photo et des bons d'achats à la librairie des Cyclades. Un prix constitué d'un bon d'achat de 100 € a également été attribué à la photo qui a remporté le plus de « likes » sur Instagram. Cette opération, agrémentée de fleurs et de papillons géants, a été fortement appréciée des commerçants qui souhaitent que ce type d'animation soit proposé dans d'autres quartiers de la ville.

■ **Animation sur les marchés forains et chez les commerçants** : En septembre, une animation et un

jeu en lien avec Napoléon seront proposés. Les clients du marché de Stella Matutina devront répondre à des énigmes et trouver des indices chez les commerçants. Les gagnants se verront offrir une gaufre, spécialité culinaire de l'époque très appréciée par Napoléon. Un *photobooth* sera installé et les clients pourront se faire prendre en photo dans un passe-tête à l'effigie de l'empereur. Ils repartiront avec leur photo.

■ **Nouveaux commerces** : Quartier Centre-Village : La brocante Capucine, 35, rue d'Orléans, a été reprise par un traiteur italien et un Saut à la Cave, 19, rue de la Libération, a fait place à un autre caviste.

■ **Marchés forains** : Les marchés du Centre et des Milons ferment aux mois de juillet et août. Le marché de Stella Matutina reste ouvert avec un nombre limité de commerçants.

## Développement économique

■ Le maire rencontrera jeudi 23 septembre, au cours d'un petit-déjeuner, les dirigeants des 50 plus grandes entreprises de la ville pour échanger sur la thématique des perspectives d'évolution de l'immobilier d'entreprises suite à la crise et à la généralisation du télétravail.

■ La Ville travaille sur un projet d'appui avec les entreprises clodoaldiennes s'inscrivant dans le plan de mobilisation de 10 000 entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi. Cette collaboration peut s'établir au travers de mise en relation, d'une communication ou de la mobilisation des acteurs de l'insertion des jeunes notamment. Des thématiques sont retenues dont le stage de 3<sup>e</sup>, l'apprentissage, l'alternance ou le parrainage; l'accompagnement et le recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion, de travailleurs handicapés, de réfugiés...

**Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets**

■ **Grands projets** : marché des Avelines : Les travaux de modification de la rampe d'accès au parking réalisés par la société immobilière 3F sont en cours; cette rampe permettra l'accès au parking de l'immeuble et au futur parking du marché. Les travaux d'installation du chantier du parking ont également débuté; la phase de terrassement et de réalisation des voiles périphériques du parking commencera à la fin du mois de juillet; une lettre d'information a été diffusée très largement auprès des riverains du site.

■ **Finances 2021** : Péréquations : Le montant du FSRIF arrêté par l'État début juin est de 2878547 €, supérieur à la légère baisse envisagée comme l'an passé. La différence sera inscrite au prochain budget supplémentaire. Le montant du FPIC n'a toujours pas été notifié alors que les communes doivent avoir voté leur Budget primitif avant le 15 avril... Il y a peu de considération de l'État pour les finances des communes. Subventions : Le Centre National du Livre (CNL) octroie une subvention de 6975 € d'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques et des médiathèques. L'État propose une subvention de 32935 € pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

**Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique de handicap**

■ **Élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021** : Le taux de participation a été supérieur à la moyenne nationale (34 %) : 41 % au 1<sup>er</sup> tour et 42,81 % au second tour. Le double scrutin avec le doublement du nombre d'assesseurs et l'ajustement nécessaire des bureaux de vote, en raison de la gestion de la crise Covid, ont impliqué un travail plus important d'organisation et d'adaptation. Le formulaire en ligne mis en place pour le recrutement des assesseurs a permis de recruter plus de 190 volontaires. Saint-Cloud a réussi la gestion et l'organisation de ce double scrutin ; Il faut en remercier le service des affaires générales et en particulier la directrice du Pôle, Marie Sangouard. Il faut associer à ces remerciements le service Communication et sa directrice Alexia Fourcaud, pour avoir favorisé une diffusion massive de messages d'appel au volontariat sur les réseaux sociaux, sur le site Internet, sur le magazine de la ville ou sur les affiches appelant au recrutement d'assesseurs. Un grand merci aussi est adressé aux assesseurs dévoués au service de l'intérêt général ainsi qu'aux membres du Conseil municipal ayant assuré la présidence ou la vice-présidence d'un bureau et aux scrutateurs ces jours de vote. Une petite réception organisée au jardin des Avelines pour remercier l'ensemble des assesseurs a été très appréciée. Sacha GAILLARD souhaite un excellent été à tous.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement**

■ **Sécurité** : Opération tranquillité vacances : Comme chaque année, à l'approche des vacances

d'été, cette opération est relancée. Ce service entièrement gratuit de sécurisation, mis en œuvre par la police nationale en liaison étroite avec la police municipale à travers des patrouilles de surveillance, s'adresse aux particuliers comme aux commerçants. L'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site Internet de la Ville et dans Saint-Cloud magazine.

■ **Vidéoprotection** : La société TPFi, titulaire du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour accompagner la Ville dans son projet d'extension de la vidéoprotection, a commencé ses travaux par un état des lieux et une étude de faisabilité. Une vingtaine d'emplacements feront l'objet d'une étude préliminaire d'implantation pour identifier les contraintes techniques potentielles à une installation de caméra. Néanmoins, la Ville continue à adapter le dispositif existant aux besoins et une nouvelle caméra vient d'être implantée rue du Mont-Valérien pour permettre une surveillance accrue de cet endroit.

■ **Stationnement** : Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet. La mise à jour des horodateurs pour le stationnement en voirie se déroule sur les quinze premiers jours du mois, conformément au planning prévu. Elle est effective sur cinq des six quartiers et se poursuit actuellement sur le quartier des Coteaux/Bords de Seine. Le parking Orléans reste non payant en juillet pour faciliter l'accès au centre de vaccination implanté au Carré.

**Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse**

Deux évènements soulignent le talent des jeunes de notre ville :

■ **Accueil Jeunes** : Leur spectacle mêlant court-métrage, danse et théâtre, présenté vendredi 25 juin aux 3 Pierrots, a connu un grand succès pour la fierté des parents et de leurs enfants participants. C'est le résultat du travail de 49 jeunes durant toute une année sur la thématique du temps. Il faut en remercier particulièrement Mustapha Khairani, Céline et les animateurs de l'Accueil Jeunes.

■ **Concours d'éloquence** : samedi 3 juillet a eu lieu à Garches la finale organisée par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, de Garches et les collèges Verhaeren et Bergson. Des élèves de 3<sup>e</sup> des deux collèges ont planché avec succès sur une phrase d'Albert Camus devant une salle comble. Il faut féliciter Mae de

Garches, lauréate du Grand Prix du Lions Club, Lily-Mathilde et Chiraz respectivement première et seconde du Prix de la Ville de Saint-Cloud. Un pass-ciné annuel leur a été offert par la Ville à cette occasion. À ces félicitations, il faut associer l'ensemble des participants pour avoir été surprenants, émouvants et impressionnants de maturité. Édith SAGROUN félicite aussi les nouveaux bacheliers et les élèves de troisième qui ont obtenu leur brevet.

Édith SAGROUN souhaite à tous les jeunes de très bonnes vacances et leur donne rendez-vous en septembre pour une nouvelle année pleine de nouveautés.

#### **François-Henri REYNAUD, conseiller municipal délégué aux Grands évènements**

■ **14 juillet** : Il sera célébré au jardin des Tourneroches avec un grand bal et vue sur le feu d'artifice de Paris. L'accès sera limité à 999 personnes, en raison des conditions sanitaires.

■ **Forum des associations** : Il aura lieu samedi 4 septembre, de 14h à 18h30 dans la halle de l'hippodrome de Saint-Cloud, avec une animation à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la mort de Napoléon. Une reconstitution historique de l'Empire sera présentée à cette occasion avec 550 participants (grognards, cavaliers et petits métiers).

■ **Grand apéro** : Il a lieu samedi 11 septembre de 18h à 22h30 au jardin des Tourneroches.

Le Challenge Tennis et autres évènements traditionnels de la Ville suivront.

#### **Claire LOUVET, conseillère municipale déléguée à la Ville numérique**

■ **Conseil municipal en présentiel** : Cette séance a lieu dans le respect des règles sanitaires et il faut se réjouir de voir que le numérique continue de maintenir le lien avec les Clodoaldiens grâce à une captation et une diffusion en direct de la séance. Ce fait, bien qu'anodin de nos jours, montre à quel point la ville intelligente numérique est aussi celle de l'inclusion et d'une accessibilité renforcée aux instances locales de délibération – bien qu'évidemment cette accessibilité puisse être améliorée et ce, sans limites. Claire LOUVET remercie le maire de ce choix et les services de la Ville qui rendent possible cette captation.

#### **Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée aux Seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse**

##### **Seniors**

■ **Centenaires** : Elles sont à l'honneur dans le dernier numéro de *Saint-Cloud Magazine*. Deux d'entre elles seront fêtées dans quelques jours. Une doyenne de 101 ans se porte dans les meilleures conditions à Lelégard.

■ **Clic Gérico** : Il a déménagé et s'installe 3, rue Joséphine. Il a maintenu son activité malgré une équipe restreinte ; l'association doit se modifier afin de continuer à assurer l'accompagnement de manière efficace et bénéfique pour tous les usagers seniors. Durant cette année de crise sanitaire, il y a eu 2606 entretiens auprès de 522 personnes, de nombreuses évaluations à domicile pour des personnes très âgées, fragiles et en perte d'autonomie. L'association remercie la Ville pour les subventions qui lui sont accordées.

■ **Associations intercommunales Aide et soutien à domicile et Soins infirmiers à domicile** : Leurs activités ont diminué de 15 %. Aide et soutien à domicile : 116 personnes concernées sont de Saint-Cloud, soit 60 %, 33 % ont plus de 91 ans. Soins infirmiers à domicile : Les contraintes sanitaires, le retrait des personnes âgées par crainte de contamination, la pénurie de personnels soignants ont entraîné une diminution de l'activité de 18 %. 83 clodoaldiens (dont la moitié vit seul) font appel à cette association.

■ **Résidence les Jours Heureux** : les travaux de rénovation sont presque terminés.

■ **Résidence les Heures Claires** : Le ravalement, l'isolation des fenêtres et la remise aux normes électriques sont prévus en 2022.

La vie d'avant reprend son cours dans ces deux résidences : repas au restaurant, activités... Une réunion a été organisée pour présenter aux résidents un dispositif d'accompagnement extralégal, gratuit et sans engagement.

■ **Centre de vaccination** : Les trois animateurs de l'Espace d'animation des Coteaux sont toujours à disposition du centre de vaccination où ils effectuent un travail conséquent. Mireille GUEZENEC et les membres du Conseil municipal les en félicitent. Mireille GUEZENEC remercie aussi les agents municipaux mobilisés pour l'accueil chaleureux qu'ils réservent au public.

## Quartier Hippodrome/Fouilleuse

Les habitants demandent que le quartier soit mieux entretenu, en particulier l'allée Antonat et l'allée de la Fraternité. Il y a par ailleurs des problèmes d'insécurité avec des squats dans les jardins intérieurs des résidences. La fête du quartier, organisée par l'APAJ avec les habitants, a eu un très grands succès. Le thé de la fraternité a réuni le Maroc et les Antilles !

### Virginie RECHAIN, conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Square Kelly** : Les travaux de réaménagement de cet espace de jeux, situé avenue du Maréchal-Foch, débutent lundi 12 juillet pour une durée de trois semaines ; un affichage a été posé pour en informer les utilisateurs.

■ **Arbres** : Un recensement des sujets morts, ou qui vont le devenir, a lieu actuellement dans toute la ville, y compris dans les parcs, jardins et squares. Quatre arbres ont dû être abattus au jardin des Tourneroches afin de sécuriser le site, notamment à l'occasion des festivités du 14 juillet. Des replantations sont prévues entre mi-novembre et mi-mars.

## DÉLIBÉRATIONS

### ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 42** : Élection du secrétaire de séance

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

### STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Christophe ACHARD

■ **Délibération n° 43** : Modification n° 3 à la concession de service public relative à la construction et à la gestion du parc de stationnement Joffre

Une convention de concession de service public a été signée le 19 mai 2003 avec la société SOGEPARC CGST, actuellement dénommée INDIGO Infra CGST, pour la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Joffre, d'une capacité de

125 places, pour une durée de 30 ans. Elle a été modifiée à deux reprises. D'abord, le 29 octobre 2004, il a été décidé principalement de prolonger la durée initiale de la convention de cinq années, d'actualiser les tarifs. Ensuite, le 4 juin 2019, une redevance variable et un amortissement accéléré ont été mis en place ; l'indemnité due pour manque à gagner en cas de résiliation anticipée de la délégation de service public, avant la date du 31 janvier 2040, a été fixée.

La gestion du parc, effective depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, devait donc s'achever au 31 janvier 2040. Les travaux de réalisation de la ligne 15 du Grand Paris Express, programmés par la Société du Grand Paris, amènent la Ville à prévoir la résiliation anticipée de la délégation de service public à compter de la fin juin 2022 ; en effet, le terrain d'assiette du parking Joffre fait partie de l'emprise du projet de réalisation d'une gare souterraine. La Société du Grand Paris accepte cependant que l'exploitation du parking Joffre perdure jusqu'à la date de démarrage des travaux. Il y a lieu en conséquence de modifier la procédure de résiliation anticipée prévue dans la convention initiale de délégation de service public afin qu'elle soit conforme aux exigences de l'ensemble des parties.

**Le Conseil municipal, unanime, approuve le projet de modification n° 3 à la convention de concession de service public relative à la construction et à la gestion du parc de stationnement JOFFRE en date du 19 mai 2003. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer avec la société INDIGO Infra CGST la modification n° 3 à ladite convention ainsi que tout acte y afférent.**

■ **Délibération n° 44** : Cession du parking Joffre à la Société du Grand Paris

L'Établissement public Société du Grand Paris (SGP) a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructures composant le réseau de transport public du Grand Paris Express ; il doit en assurer également la réalisation, qui comprend notamment la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexion. À cette fin, l'établissement public peut acquérir des biens de toute nature, immobiliers ou mobiliers, nécessaires à la création et à l'exploitation de ces infrastructures. Or, le tracé de référence du réseau de transport public du métro automatique du Grand Paris Express passera sur le territoire de la Ville, sur laquelle s'implantera une nouvelle gare. Le parking public Joffre, géré par

la société INDIGO, situé square Joffre et rue Dailly, est dans l'emprise de cette future gare. Le Conseil municipal a délibéré le 17 décembre 2020 sur le déclassement par anticipation du parking, préalable nécessaire à la vente de celui-ci.

Afin de maintenir le plus longtemps possible les fonctions de stationnement de ce parking, la Ville et la Société du Grand Paris ont décidé de procéder à une vente sous condition résolutoire de désaffectation. La Ville pourra ainsi continuer d'exploiter le parking vendu à la Société du Grand Paris tant que celle-ci n'aura pas besoin de l'emprise pour débiter ses travaux. Si la désaffectation n'est pas constatée un mois après la date convenue pour la libération des lieux : la condition résolutoire sera réalisée et le parking retournera dans le patrimoine de la Ville :

- la Ville devra rembourser la partie du prix de vente et les émoluments versés par la Société du Grand Paris ;
- la Ville versera une indemnité de 10 % du prix de vente à la Société du Grand Paris.

Le montant de la cession est de 4 600 000 euros, avec un paiement comptant de 90 % du prix de la cession, soit 4 140 000 euros. Le paiement à terme du solde interviendra au plus tard un mois après le constat de la libération des lieux et sera garanti dans les conditions qui seront précisées à l'acte notarié. La Société du Grand Paris notifiera la date de libération des lieux avec un préavis de 4 mois à la Ville. Le retard constaté dans la désaffectation des lieux donnera lieu à des indemnités journalières de 1 500 euros par jour pendant un mois maximum ; au-delà d'un mois de retard, la vente sera résolue.

**Le Conseil municipal, approuve les conditions essentielles de la vente sous condition résolutoire de désaffectation du parc de stationnement Joffre à la Société du Grand Paris. Il charge l'étude notariale CMB, domiciliée au 12, rue Dailly à Saint-Cloud, de la relecture de l'ensemble des actes afférents. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette cession (votes contre de Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE du Groupe *Saint-Cloud 2020!*)**

**■ Délibération n° 45 : Convention relative à la réalisation de diagnostic d'archéologie préventive dans le jardin des Gâtines par l'Institut national de recherches archéologiques préventives**

Le jardin des Gâtines se trouve à la jonction de deux périmètres de sensibilité archéologique. Il fait également partie du site des restes du château de Béarn et du parc qui les entoure, site inscrit dans le PLU au titre des servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel. En janvier 2021, le service d'archéologie préventive de la Préfecture de Région, interrogé par la Ville, a estimé qu'il y avait un intérêt à organiser un diagnostic préventif dans le cadre de la construction du parking souterrain des hôpitaux. L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a été nommé, par arrêté du 29 mars 2021, en qualité d'opérateur compétent pour effectuer ce diagnostic et définir ainsi si le site présente un intérêt patrimonial. Dans ce cas, un chantier de fouilles serait prescrit par le Préfet, avant tout démarrage des travaux de construction du parking. La date prévisionnelle de réalisation des tranchées est fixée au mois de janvier 2022. La convention présentée au présent Conseil municipal fixe les obligations de la Ville et de l'opérateur pour l'exécution de ce diagnostic. **Le Conseil municipal adopte la convention relative aux modalités de réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dans le jardin des Gâtines. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents (votes contre de Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE du Groupe *Saint-Cloud 2020!*).**

## **TRANSPORTS ET GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS**

Rapporteur : Laurent MONJOLE

**■ Délibération n° 46 : Convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du pôle d'échanges de Saint-Cloud**

La construction de la gare du Grand Paris Express dans le tissu urbain très contraint bordant les rues Dailly, Armengaud et Pozzo-di-Borgo, va inévitablement engendrer des modifications d'usage, notamment en termes d'intermodalité, qu'il faut anticiper en adaptant le domaine public. C'est pourquoi la Ville, la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités ont décidé d'engager une étude de pôle sur un périmètre d'environ 300 mètres autour de la future gare. L'objectif poursuivi est la définition d'un programme d'aménagement et d'équipements intermodaux en cohérence avec les études puis les travaux de la Société du Grand Paris pour

une réalisation en synergie avec celle du Grand Paris Express. La Ville pilote l'étude en lien étroit avec la SNCF, les transporteurs, le département des Hauts-de-Seine...

Les modalités de financement de cette étude sont définies dans une convention qui permet à la Société du Grand Paris d'y participer à hauteur de 100 000 € HT. Cette étude est arrivée à son terme en août 2018, sans pour autant qu'elle ait abouti. En effet, seule la première phase de diagnostic et de collecte des besoins de chacun a été achevée. Une nouvelle convention a donc été élaborée pour poursuivre l'étude et ainsi finaliser le programme des aménagements et équipements intermodaux devant accompagner la mise en service de la future gare du Grand Paris Express. Cette étude, lancée en novembre 2020, est en cours. **Le Conseil municipal, unanime, adopte la convention tripartite relative aux modalités de réalisation et de financement des études du pôle d'échanges de Saint-Cloud entre la Ville, Île-de-France Mobilités et la Société du Grand Paris. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous les documents y afférents.**

## JURIDIQUE

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 47 : Acquisition amiable de l'ancien bureau de poste situé 12, place Silly**

La Ville, d'un commun accord avec la société Poste Immo, a décidé l'acquisition de l'ancien bureau de Poste situé 12, place Silly. Le prix a été fixé amiablement entre les parties. **Le Conseil municipal, unanime, approuve l'acquisition de ce bien, constituant le volume 1 d'un ensemble immobilier, auprès de la société Poste Immo au prix de 450 000 € HT pour une surface utile de 196,45 m<sup>2</sup>.**

■ **Délibération n° 48 : Convention de groupement de commandes pour les futurs marchés communs du Territoire Paris Ouest La Défense (POLD)**

Les textes réglementaires relatifs à la commande publique donnent la possibilité aux communes de mutualiser les marchés par l'intermédiaire de groupements de commandes. Suite à une réflexion menée sur les aspects de mutualisation par l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) et les villes membres, il a été proposé au sein de POLD la mise en commun de marchés qui permettront de générer des économies. Un certain nombre de prestations susceptibles de faire l'objet d'un groupement de commandes ont été identi-

fiées, permettant ainsi aux villes de recourir à la prestation en fonction de leurs besoins. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes proposée par l'Établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD) pour les marchés d'assurances, de prestations juridiques, de fournitures et de maintenance informatique, de fournitures administratives, de formations du personnel, d'assistance à la mise en place du RGPD, de prévention et de sécurité au travail, de médecine professionnelle, d'élaboration du document unique, d'archivage et de stockage. La Ville adhère ainsi au groupement de commandes susvisé. L'assemblée délibérante prend acte que l'Établissement public territorial POLD est désigné par ladite convention comme coordonnateur du groupement de commandes. Le maire est autorisé à signer la convention et à prendre toute mesure concernant son exécution.**

■ **Délibération n° 49 : Approbation d'un protocole transactionnel relatif à un contentieux avec la société Sarmates ayant pour objet l'annulation d'un titre de pénalité**

Dans le cadre de la construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes aux Coteaux en 2018, le lot 4 du marché de travaux, intitulé « bardages, couverture, étanchéité, menuiseries aluminium, vitrerie », avait été confié à la société SARMATES pour un montant de 463 896,82 euros TTC. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du protocole transactionnel mettant fin à une procédure contentieuse liée à l'annulation du titre exécutoire du 16 décembre 2019 d'un montant de 13 812,31 euros, opposant la Ville et la société SARMATES devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer ledit protocole avec la société SARMATES, dont le siège social est 5, rue Nocéphore Niépce, ZI sud, 91420 MORANGIS, et tous actes découlant de ce protocole.**

## ÉDUCATION

Rapporteur : Jacques GRUBER

■ **Délibération n° 50 : Décision sur le principe du recours à la délégation de service public, relative à la gestion de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et le personnel communal**

Le service de la restauration collective municipale a été confié en gestion déléguée à la société ELRES (groupe ELIOR) par un contrat de délégation

de service public, de type affermage, jusqu'au 31 juillet 2022. Une procédure de mise en concurrence doit être relancée sur la base des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur le principe de la délégation de service public, au vu d'un rapport de présentation qui a été remis aux élus municipaux. La solution la plus adaptée demeure la délégation de service public, de type affermage. La commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable sur la gestion déléguée du service à la majorité des membres présents le 26 mai 2021. Conformément aux dispositions légales, il sera ensuite procédé à une publicité et à un recueil des offres dans les conditions prévues aux articles L3122-1 à L3125-2 du code de la commande publique. Les plis contenant les candidatures et les offres seront ouverts par la commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal, après négociation avec les candidats admis, se prononcera ensuite sur le choix du délégataire. **Delphine POTIER**, du groupe *Saint-Cloud 2020!*, estime que « *la concession aurait pu répondre à une alimentation de qualité avec des plats préparés sur place* ». **Xavier BRUNSCHVICG** du groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* ne remet pas en cause le mode de gestion proposé mais les missions confiées au délégataire dont le contenu et le sens n'ont pas été abordés. **Jacques GRUBER** tient à rassurer Xavier BRUNSCHVICG. La présente délibération se limite au mode de gestion à retenir. Ensuite, un cahier des charges sera préparé et présenté pour approbation aux membres du Conseil municipal, avec les différents objectifs poursuivis et les réponses qui pourront être apportées. **Le Conseil municipal**, par 28 voix pour, 5 votes contre et 2 abstentions, **approuve le rapport de présentation remis à chacun des élus, accepte la poursuite de la gestion du service de la restauration collective sous forme déléguée à compter du 1<sup>er</sup> août 2022; Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, à mener les négociations et à signer tout document permettant d'aboutir à la finalisation du contrat qui sera présenté en cette instance** (votes contre de Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Pierre CAZENEUVE du Groupe *Saint-Cloud 2020!*; (abstention de Xavier BRUNSCHVICG et Catherine NADO du Groupe *Saint-Cloud Rive gauche*).

## CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

### ■ Délibération n° 51 : Adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture

En mai 2021, le Ministère de la Culture a généralisé à l'ensemble du territoire national le dispositif Pass Culture. Les jeunes âgés de 18 ans peuvent obtenir 300 euros en crédits, utilisables pendant 24 mois, pour réserver des propositions culturelles diversifiées (théâtre, cinéma, musées, monuments, cours de pratique artistique, rencontres avec les artistes...) et des biens culturels gratuits ou payants, dans un périmètre géographique proche de l'utilisateur. Il apparaît opportun à la Ville de s'inscrire dans ce dispositif permettant ainsi à ses équipements culturels de faire découvrir ou redécouvrir leur offre à ce public jeune peu représenté au sein de ces structures.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Ville au dispositif Pass Culture, permettant ainsi à ses équipements culturels : théâtre, cinéma, les 3 Pierrots, musée des Avelines, médiathèque et tout autre service municipal, de créer un compte, rattaché à la Ville, afin de promouvoir toutes propositions culturelles et artistiques organisées sur le territoire communal. Il autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

## FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

### ■ Délibération n° 52 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité 6 - Retrait

L'article 54 de la loi de Finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime progressivement les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Ainsi, à compter de 2021, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) conserve la même dénomination mais devient une majoration de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Par délibération du 20 mai 2021, la Ville a fixé le taux pour l'année 2022. Cependant, ce taux ayant été déjà fixé par le Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Île-de-France (SIGEIF) auquel la Ville adhère, il n'y avait pas lieu de délibérer. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, procède au retrait**

de la délibération n° 34 du Conseil municipal, en date du 20 mai 2021.

## RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

### ■ Délibération n° 53 : Aménagement du temps de travail des agents municipaux de la Ville

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique, et plus particulièrement son article 49, abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires mis en place par la loi de 2001. Elle donne obligation aux collectivités territoriales, dans le délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, de définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents, dans le respect des conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 et plus particulièrement eu égard à la durée légale annuelle équivalente, pour un temps complet, à 1607 heures. Le travail de concertation réalisé au sein des services municipaux et avec les syndicats a abouti à la délibération présentée ce jour qui prévoit les principales dispositions suivantes :

- Les jours de congés anciennement appelés « journée du maire et jour de pont » sont transformés en RTT ;
- Le régime des autorisations d'absence est inchangé dans l'attente de la publication du décret ;
- Le cycle des agents travaillant à l'hôtel de ville, calculé sur une base de 37h15 hebdomadaires avec 25 jours de congés annuels, 3 jours du maire, 8 jours de RTT et 2 jours de pont, est devenu un cycle de 37h30 hebdomadaire avec 25 jours de congés annuels et 14 jours de RTT. Il est également défini comme le cycle par défaut des agents ;
- Un certain nombre de services ont opté pour un cycle annualisé afin d'adopter des cycles de travail au plus près du besoin des usagers (chauffeurs municipaux, ATSEM, agents de la piscine, gardiens de structures sportives) ;
- Un nouveau cycle hebdomadaire équivalent à 38 h a été créé pour les agents de la police municipale afin de répondre aux besoins de la population.

Le comité technique, réuni le 2 juin 2021, a validé d'ensemble de ces dispositions.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 1607 heures le temps de travail de l'ensemble des agents**

de la Ville de Saint-Cloud comme défini dans la Loi de transformation de la Fonction publique. Il approuve le nouveau dispositif détaillé dans la présente délibération, consultable en mairie. Ces dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### ■ Délibération n° 54 : Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Modificatif n° 4 relatif aux cadres d'emplois des psychologues et des agents sociaux territoriaux

La Ville a adopté le 1<sup>er</sup> février 2018 un nouveau régime indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents de la ville (sauf la police municipale). Tous les agents n'étaient pas concernés, dans l'attente de publication des décrets d'application pour les cadres d'emplois manquants. Trois délibérations sont donc venues compléter en 2018, 2019 et 2020 la première délibération suite à la publication de nouveaux textes permettant d'inclure au nouveau dispositif l'ensemble des cadres d'emplois. Le décret du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction publique territoriale, permet aujourd'hui à l'ensemble des cadres d'emplois non encore éligibles jusqu'à présent de bénéficier du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sur la base d'équivalences provisoires avec différents corps de l'État. Un arrêté du 4 février 2021 modifie le corps provisoire d'équivalence applicable aux psychologues territoriaux suite à la parution du décret du 27 février 2020. De plus, la Ville à la nécessité de recruter à la rentrée prochaine un agent dans les crèches sur le grade d'agent social relevant du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, cadre d'emplois à ce jour inexistant dans les effectifs de la ville. En conséquence, **le Conseil municipal, à l'unanimité, complète et modifie la délibération 2018-15 dans le cadre de la mise en place de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE), relatifs aux cadres d'emplois de psychologue, agent social. Ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2021. Il leur sera appliqué, comme pour l'ensemble des autres grades, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) ainsi que le complément indemnitaire prenant en considération l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA). L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.**

## ■ Délibération n° 55 : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2021

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Trois postes sont créés et 21 postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 512. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la ville. **Ces dispositions sont approuvées unanimement.**

## QUESTIONS DIVERSES

### Le groupe Saint-Cloud 2020!

- **Caserne Sully** : Suite aux élections départementales, une nouvelle mandature s'ouvre. N'est-ce pas l'opportunité de revenir au projet initial de la Caserne Sully, à savoir y installer des logements étudiants, comme spécifié sur le contrat de cession de l'État au Département, en lieu et place du Musée Grand Siècle. (Question posée par Delphine POTIER)

**Éric BERDOATI** rappelle qu'il se bat contre l'évolution de ce projet depuis plusieurs années même s'il n'a rien contre l'implantation d'un musée du Grand siècle à Saint-Cloud. La caserne Sully a fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite entre l'État, le Département et la Ville, approuvé par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2016 qui prévoyait la cession au profit du Département des Hauts-de-Seine de la caserne afin d'y réaliser le programme d'aménagement suivant : l'installation des archives départementales dans le bâtiment Charles X et surtout la réalisation de logements sociaux de 7 700 m<sup>2</sup> de SHON pouvant accueillir un public jeune actif. En 2019, le Président du Conseil départemental de l'époque, a décidé, sans aucune concertation avec la Ville de Saint-Cloud, la remise en cause de ce protocole d'accord ; il a souhaité transformer le projet initial en voulant implanter un musée du Grand Siècle qui permettait d'accueillir la donation Rosenberg, de très grande qualité, dont le donateur est un grand spécialiste de la peinture du XVII<sup>e</sup> siècle. Le maire est opposé à ce projet car il trahit les engagements pris et aussi les lois qui leur permettent d'aboutir. La Ville a donc engagé plusieurs procédures pour demander l'exécution forcée du protocole afin que le projet initial soit respecté. Notre commune espère aboutir dans ses démarches afin que soient créés les logements étudiants.

- **Vote électronique** : Plusieurs communes des environs de Saint-Cloud en bénéficient à la satisfaction

générale. Mais depuis 2008, les préfets n'autorisent plus les communes à s'équiper de machines à voter. Quelle est votre position sur ce dispositif ? (Question posée par Rafaël MAYCHMAZ)

**Éric BERDOATI** souhaite que l'État fasse évoluer cette situation qui ne permet plus aux communes de s'équiper et de passer ainsi au vote électronique.

- **Projet de réaménagement des Quais de Seine (RD7)** : Vous aviez refusé de vous positionner sur le projet, car vous étiez en campagne électorale. (Toutes nos félicitations pour votre réélection). Maintenant que la campagne des départementales est terminée, pouvez-vous nous donner votre position sur le projet actuel du Département ? Seriez-vous prêt à défendre une réouverture du dossier pour prendre en compte les préoccupations, les inquiétudes de vos concitoyens (notamment l'abattage des arbres, la piste cyclable côté ville qui est accentogène, la mise en place de quatre voies alors que les trafics vont diminuer avec la généralisation du télétravail, le bétonnage des quais), afin d'amender le projet dans un sens plus respectueux de l'environnement ? (Question posée par Delphine POTIER)

**ÉRIC BERDOATI** n'avait pas refusé de se positionner. Il ne pouvait pas intervenir sur ce sujet, étant dans l'enceinte du Conseil municipal à quelques semaines du premier tour des élections départementales où il était lui-même impliqué. Sinon, il aurait contrevenu à la loi. La Ville a rédigé une contribution dans le cadre de l'enquête publique, et à ce jour les conclusions de cette dernière ne nous sont pas encore connues. Pour rappel, la méthodologie d'enquête publique est la suivante : le tribunal administratif nomme un commissaire enquêteur. Il réalise l'enquête publique en toute indépendance, puis remet son rapport. Il l'a remis il y a quelques jours au tribunal administratif ; il appartient désormais à cette instance juridictionnelle de saisir à la fois le Département et les deux communes concernées : Saint-Cloud et Suresnes pour leur donner connaissance de ce rapport. La Ville attend donc les conclusions du commissaire enquêteur ; nous ne savons pas s'il a émis un avis favorable, avec réserves, ou avec préconisations, ou un avis défavorable. Il faut rappeler que nous en sommes à l'étape de l'économie générale du projet, c'est-à-dire que ce sont encore les grands desseins. Ensuite il y aura un avant-projet sommaire et un projet définitif. Donc, il faut être prudent sur les arguments que l'on peut avancer, les concepteurs n'étant pas encore parvenus à

l'étape du projet définitif. La position de la Ville est la suivante : les quais constituent un axe nord sud d'environ 19 kilomètres. Sur l'intégralité de cet axe, une quatre-voies est aménagée, à l'exception des 3,2 kilomètres de tracé entre le pont de Saint-Cloud et le pont de Suresnes. On ne peut pas se satisfaire de la situation existante. D'abord, il y a un goulot d'étranglement qui pénalise les riverains directs mais surtout les habitants des rues adjacentes du quartier Coteaux/Bords de Seine pollués le matin par une circulation de transit de véhicules qui veulent échapper aux bouchons sur les quais. Ensuite, les Clodoaldiens n'ont pas d'accès, à pied ou en vélo, à la Seine et c'est fort regrettable. Il faut donc remédier à cette situation. La solution proposée par le Département n'est pas une autoroute urbaine mais l'aménagement de deux fois deux-voies avec des carrefours à feux dans la même configuration que ce qui a été réalisé entre le pont de Sèvres et le pont d'Issy-les-Moulineaux, aménagement qualitatif très réussi qui donne pleinement satisfaction. Pendant la campagne électorale, mes opposants ont dit que le projet allait couper 1 000 arbres. Or, le Département a procédé à un comptage, il n'y a sur cette portion d'aménagement que 700 arbres. Reconnaissez que, dans ces circonstances, arriver à en couper 1 000 relève de l'exploit. Pour être précis, sur cette partie à aménager, nous comptons 700 arbres. 430 sont des arbres d'alignement et 270 arbres sont situés sur les talus des berges. Des solutions seront recherchées pour pallier la suppression des places de stationnement liée à l'aménagement des quatre-voies ; en effet, le front bâti à Saint-Cloud est constitué d'habitations avec environ 2 800 riverains alors qu'il y a plutôt des bureaux d'activités sur la majorité des quais. Il n'y aura pas de bétonnage mais plutôt une reconquête des berges, actuellement en très mauvais état. Il faut privilégier une solution qui fluidifie le trafic et éviter ainsi la circulation de transit par les voies adjacentes de la Ville pour le confort des Clodoaldiens. Saint-Cloud a fait le choix de la circulation douce côté habitations avec l'aménagement d'une piste cyclable côté ville car, compte tenu de l'espace contraint, il est préférable d'éloigner des habitations le flux des véhicules pour la quiétude des riverains plutôt que de prévoir des circulations douces côté Seine. Contrairement au choix de la Ville de Paris, il faut un partage apaisé de l'espace public où chacun peut utiliser librement le moyen de transport qu'il souhaite pour se véhiculer dans le respect des autres. Ce projet améliore les conditions de vie des habitants de Saint-Cloud.

- **Bancs supplémentaires aux Coteaux** : *Nous avons reçu de multiples demandes de Clodoaldiens pour en installer. Cela serait-il envisageable ? (Question posée par Delphine POTIER)*

**Capucine du SARTEL** confirme que des bancs supplémentaires vont être installés dans ce quartier.

- **Permis de construire** : *Le Conseil municipal ne dispose d'aucune information, notamment sur les immeubles collectifs (pipelines, statut etc.). Serait-il possible d'avoir un état périodique (semestriel ?) de ceux en cours d'instruction, puis de construction avec un état de l'impact sur le logement social ? (Question posée par Catherine GREVELINK)*

**Olivier BERTHET** répond que ces informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville à la rubrique « Urbanisme » avec une mise à jour hebdomadaire des informations sur les permis de construire en cours d'instruction tant pour les propriétés individuelles que pour les immeubles collectifs (décisions sur les permis de construire, quote-part du logement social pour les collectifs, adresses, nombre de logements construits...)

- **Boulodrome des Coteaux** : *Les joueurs de pétanque qui le fréquentent nous ont fait part de leur inquiétude concernant ce lieu, suite à plusieurs visites d'agents mandatés prenant des mesures. Qu'en est-il ? (Question posée par Delphine POTIER)*

**Olivier BERTHET** précise que le boulodrome se situe sur une parcelle appartenant à la Ville, constituée aussi d'un square, d'une crèche, d'une halte-jeux, d'un logement. Des relevés topographiques sont actuellement effectués pour identifier exactement le nombre de m<sup>2</sup> de chaque équipement dans le cadre d'une réflexion sur le devenir de cette parcelle. Le boulodrome n'est pas concerné. Il est « sanctuarisé ».

- **Signature de tribune** : *Nous avons fait la demande anodine d'inclure les micros photos des membres de notre groupe dans notre logo afin de permettre aux Clodoaldiens de nous identifier. Après que la direction du service de la communication nous ait objecté le règlement intérieur qui n'en parle pas, nous n'avons toujours pas reçu confirmation qu'elles seront incluses dans l'édition de juillet, alors que cela se fait dans les communes limitrophes (Garches, Suresnes, Rueil, Sèvres par exemple). Quel est le problème ? Sur quelle base vous appuyez-vous, puisque le règlement intérieur ne l'interdit pas et que cela ne prendra pas plus d'espace ? (Question posée par Rafaël MAYCHMAZ)*

Éric BERDOATI rappelle que les demandes des élus – opposition comme majorité - doivent être adressées au Cabinet et non aux fonctionnaires des services municipaux qui ont un devoir de réserve et ne souhaitent pas, à juste titre, être exposés directement. La demande sera étudiée.

- **Gymnase Fouilleuse** : *Il est extrêmement dégradé et a même subi une inondation. Quand et comment sera-t-il réhabilité? (Question posée par Catherine GREVELINK)*

Marc CLIMAUD confirme que la Ville a bien conscience de l'état de vétusté de cet équipement sportif. Les contraintes budgétaires n'ont cependant pas permis jusqu'à présent d'envisager sa réhabilitation. Éric BERDOATI précise que le coût de cette réhabilitation équivaut à une année de péréquation et les Clodoaldiens la préféreraient à ce prélèvement abusif de l'État!

- **Deux-roues à moteur** : *Ils sont une vraie nuisance sonore. À Boulogne, des radars sonores spéciaux traquent et verbalisent les véhicules qui dépassent les seuils autorisés. De tels radars seraient-ils envisageables à Saint-Cloud?*

Capucine du SARTEL précise que cet équipement à l'essai existe à Rueil-Malmaison (et non à Boulogne-Billancourt). Il faut tenter de remédier à ces nuisances sonores très désagréables. Jean-Christophe ACHARD confirme que plusieurs communes ont effectué ces essais en accord avec le Préfet. La partie verbalisation n'interviendrait pas avant novembre 2022. Saint-Cloud est en contact avec la Ville de Bron qui a mis en place ce dispositif.

Éric BERDOATI souhaite de bonnes vacances à ses collègues ainsi qu'aux Clodoaldiens.

La séance est levée à 23h25

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 16 juillet 2021

Le maire



Éric BERDOATI



## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 18 mai : 33, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (modification de façade)
- 20 mai : 86 bis, rue de Buzenval (extension – demande de transfert)
- 21 mai : 4, passage Belmontet (extension)
- 27 mai : 53, boulevard Senard (modification de toiture)
- 28 mai : 8, avenue du Maréchal-Foch (ravalement)
- 3 juin : 16, place Charles-de-Gaulle (ravalement et remplacement de fenêtres)
- 3 juin : 187-193, boulevard de la République (implantation d'équipement de radiotéléphonie mobile)
- 3 juin : 3, villa Pasteur (réfection de toiture et création de fenêtres de toit)
- 3 juin : 29, parc de Montretout (remplacement de l'éclairage public extérieur)
- 3 juin : 22, avenue Alfred-Belmontet (réfection de toiture)
- 4 juin : 59, boulevard de la République (modification de façades)
- 9 juin : 20 bis, rue de Béarn (modification de clôture et de façade)
- 9 juin : 5-7, rue des Écoles (ravalement de façades et révision et remise en état des garde-corps)
- 9 juin : 331, avenue de Suresnes (démolition, surélévation, clôture et création de quatre fenêtres de toit)
- 10 juin : 86 bis, rue de Buzenval (modification de clôtures, de fenêtres, ravalement et pose d'un conduit de cheminée)
- 10 juin : 5, rue Édeline (abattage d'arbres)
- 11 juin : 4, avenue des Vignes (remplacement de fenêtres)
- 11 juin : 61, rue Ernest-Tissot (modification de menuiseries et création de cours anglaises)
- 18 juin : 13, allée du Cottage-Picard (ravalement)
- 22 juin : 8, parc de Montretout (abattage d'arbres)
- 25 juin : 2, rue Maurice-Ravel (réfection d'une toiture)
- 25 juin : 41, rue Sevin-Vincent (réhabilitation et surélévation)
- 6 juillet : 31, rue du Mont-Valérien (aménagement d'une cour)
- 6 juillet : 12, rue Maurice-Ravel (véranda)
- 6 juillet : 193, boulevard de la République (antennes)
- 6 juillet : 43 bis, rue Bucourt (ravalement de façades)
- 6 juillet : 16, parc de Montretout (ravalement des façades et réfection des balcons)
- 9 juillet : 2, rue Maurice-Ravel (réfection de toiture)



## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :**

- 31 mai : 3-7, rue des Terres Fortes (construction d'un immeuble de 32 logements - permis modificatif)
- 4 juin : 59, rue Ernest-Tissot (extension et modification d'ouvertures d'une maison individuelle - arrêté rectificatif)
- 10 juin : 15, rue de Buzenval (changement de destination et modification de façade)
- 11 juin : 120, boulevard de la République (construction d'un immeuble collectif de neuf logements)
- 15 juin : 13, place Charles-de-Gaulle (travaux sur monument historique inscrit)
- 28 juin : 14, rue Pasteur (permis de construire modificatif)
- 6 juillet : 27, boulevard Senard (construction d'une maison individuelle)
- 7 juillet : 21, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny (rénovation complète d'un ancien hôtel particulier, surélévation partielle, création d'une véranda et d'un accès extérieur et démolition d'une toiture)

## ACTES ENREGISTRÉS DU 3 MAI AU 5 JUILLET

### NAISSANCES

Constance Michon ■ Valentin Harivel ■ Gabriel Nouhi ■ Zoé Letanneux ■ Raphaëlla Ngo Logmo Bitjoka ■ Victoire Vernay ■ Achille Caye Doustas ■ Adèle Li ■ Constance Boudoux d'Hautefeuille ■ Evan Godbillon ■ Éléanore Duval ■ Taïs Hamiti ■ Martin Costil ■ Matthieu Reculeau ■ Élyne Favreau ■ Ayden Farahbakhsh Karbasdehi ■ Ian Ouertatani ■ Julia Ouertatani ■ Romane Pujol ■ June Macdonald de Saint-Denis ■ James Loizeau ■ Ellie Mierzwa ■ Judith Rubio ■ Arthur Nebout ■ Pierre Verbrugghe ■ Maya Verbrugghe - Heloïse Medeiros Di Gesu ■ Lisandro Penela Mosca ■ Louise Barbaray ■ Alexandre Le Boulc'h ■ Émilie Gaudemet ■ Noa Balamoutoff ■ Daniel Chalard ■ Enzo Grémillon ■ Léonard Meyer ■ Ambre Cancelier ■ Solal Bokhobza ■ Anas Nasri ■ Yanis Le Falher ■ Ombeline Grec ■ Charles Assouline ■ Louise Seraphin ■ Alice Brument ■ Paul Pace ■ Ilyana Satouri ■ Clara Martins Andias Coelho ■ Laura Hajjar ■ Malonn Joseph Ferrary ■ Arthur Haudos de Possesse

### MARIAGES

Selma Aguiar Da Silva & Eduardo Dias Dos Santos ■ Maud Bougerol & Andy Robertson ■ Marie-Ève Journet & Thibaut Deflandre ■ Margot De Moura & Kévin Ferreira ■ Lucie Jacquet & John-Baptiste Pourny ■ Manon Devaire & Hamou Allali ■ Carole Leclercq & Alexandre Leduc ■ Gladys Azogue Uquillas & Jaime Lizarro Guzman ■ Aurélie de Fonvielle & Gabriel Barbosa Marques ■ Élodie Maillot & Mehdi Bellarabi ■ Bertille Jacquin & Emmanuel Andrieu ■ Lavinia Teixeira Mello De Goes & Damien Clergerie ■ Lisa Darmon & Gilles Chemoul ■ Mathilde Moccia & Gaëtan Bouvet ■ Delphine Campredon & Nicolas Bas ■ Sabrina Rouillon & Filippo Scremin ■ France-Emmanuelle Groh & Thierry Carmoi ■ Audrey Kherif & François Chambaron ■ Pauline Blondon & Charles Fossard ■ Juliette Cori & Vincent Teisseire

### DÉCÈS

Marie Winckler née Boccaccio (91 ans) ■ Marie Guely née Truchetet (81 ans) ■ Odette Gidon (95 ans) ■ Marie-Thérèse Maréchal (100 ans) ■ Daniel Chartier (74 ans) ■ Pierre-Yves Rambaud (66 ans) ■ Michelle Fièvet née Plisson (86 ans) ■ Jacqueline Helleu (93 ans) ■ Nicole Huet (77 ans) ■ Michel Jourdi (82 ans) ■ Eugénie Loeuillet née Slazynski (98 ans) ■ Jeanne Malevergne née Louradour (97 ans) ■ Michel Pinelle (77 ans) ■ Madeleine Leven née Lévy (100 ans) ■ Dinh Tuan Le Gentil née Dang (75 ans) ■ Yvonne Bruneau née Jacob (99 ans) ■ Denise Fournier (92 ans) ■ Thierry Hourcade (75 ans) ■ Jean Brasseur (93 ans) ■ Gabrielle Micel (93 ans) ■ Claude Planchot née Bouron (95 ans) ■ Rosine Dupont née Jaccoud (86 ans) ■ Nicole Funel née Le Naoures (91 ans) ■ André Larrieu (85 ans) ■ Michel Guéguen (91 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE MAI 2021 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,15	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,7	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,0	-
Calcium	mg/l	62	-
Chlorure	mg/l	33,7	250**
Sulfates	mg/l	91,7	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	16,2	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).

# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## GLOSSAIRE DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La **turbidité** de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension (argile, limons, particules organiques colloïdales, plancton, organismes microscopiques) qui donnent un aspect trouble à l'eau.

Le **pH**, abréviation de « potentiel Hydrogène » est un indice qui traduit la concentration d'ions Hydrogènes dans une solution. Il détermine l'acidité, l'alcalinité ou la neutralité de l'eau. L'échelle qui sert à le mesurer est comprise entre 0 et 14. Une eau dont le pH est inférieur à 7 est dite acide. Lorsque son pH est supérieur à 7, on dit qu'elle est basique (alcaline) et s'il est égal à 7, l'eau est dite neutre. Le pH d'une eau est directement lié à son origine et à la nature des terrains qu'elle traverse. Suivant sa valeur, il est parfois nécessaire de le rééquilibrer car le pH de l'eau peut avoir de nombreuses incidences sur d'autres paramètres.

Le **magnésium** est un élément très répandu dans la nature, dans de nombreux minéraux et dans les calcaires (2,1 % de l'écorce terrestre). Son abondance géologique, sa grande solubilité, sa large utilisation industrielle font que les teneurs dans l'eau peuvent être importantes (quelques mg/l à plusieurs centaines de mg/l). La plupart des eaux naturelles présentent des teneurs comprises entre 5 et 10 mg/l. Cette concentration est en relation directe avec la nature géologique des terrains traversés. Le magnésium dans l'eau provient de l'attaque par l'acide carbonique des roches magnésiennes et de la mise en solution de magnésium sous forme de carbonates ( $MgCO_3$ ) et de bicarbonates ( $Mg_2HCO_3$ ).

Les **chlorures**, très répandus dans la nature, généralement sous forme de sels de sodium (NaCl), de potassium (KCl) et de calcium ( $CaCl_2$ ), les ions chlorures ( $Cl^-$ ) dont la plus grande partie se trouve dans les océans, constituent environ 0,05 % de la lithosphère (partie solide de la sphère terrestre). De façon générale, l'ion chlorure est présent dans toutes les eaux, à des concentrations variables. Dans les eaux de surface, il est présent en faible concentration. Dans les eaux souterraines, la teneur en ions chlorures peut atteindre quelques grammes par litre au contact de certaines formations géologiques.

Les **sulfates**, composés naturels des eaux, les ions sulfates ( $SO_4^{2-}$ ) sont liés aux cations majeurs : calcium, magnésium et sodium. À part ceux du plomb, du baryum et du strontium, la plupart des sulfates sont solubles dans l'eau. Ils peuvent néanmoins être réduits en sulfure, volatilisés dans l'air en hydrogène sulfure ( $H_2S$ ), précipités en sel insoluble ou assimilés par des organismes vivants. La concentration en sulfates dans les eaux naturelles est très variable, mais ne dépasse généralement pas le gramme par litre.

L'**ammoniaque**. Sont désignées sous le terme ammoniaque des formes ionisées (ion ammonium  $NH_4^+$ ) et non ionisées ( $NH_3$ ) de l'azote ammoniacal. La présence d'azote ammoniacal dans l'eau, comme celle des nitrates, provient de la décomposition des déchets végétaux et animaux. Sous sa forme ionisée, l'azote ammoniacal est peu toxique, mais une forte concentration dans l'eau peut être le signe d'une pollution par des matières fécales ou par des rejets industriels.

Les **nitrites**, ( $NO_2^-$ ), comme les nitrates, sont présents à l'état naturel dans les sols, les eaux et les plantes, mais généralement en faible quantité. Plus une eau est riche en nitrates, plus le risque est important pour l'homme de consommer des nitrites, car les nitrates se transforment en nitrites dans notre estomac par le phénomène chimique de la réduction (élimination d'oxygène). Une trop forte concentration de nitrites dans l'organisme peut provoquer des maladies graves (des cyanoses notamment), en particulier chez les nourrissons dont l'alimentation est constituée essentiellement de lait réhydraté. La consommation d'eaux trop riches en nitrates est, pour les mêmes raisons, fortement déconseillée aux femmes enceintes.

Les **nitrates** ( $NO_3^-$ ) résultent de l'oxydation de l'azote organique et sont donc présents à l'état naturel dans les sols et dans les eaux. L'augmentation du taux de nitrates dans les eaux superficielles et souterraines est due pour une large part à l'enrichissement des sols par des engrais chimiques ou organiques, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées ou mal traitées dans les cours d'eau. Les nitrates en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier pour la santé, c'est leur transformation en nitrites dans l'estomac qui peut être toxique.

**Les pesticides totaux.** La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par le ruissellement (contamination dans les eaux de surface) ou par leur infiltration (contamination dans les eaux souterraines). Les facteurs influents sur le transfert des pesticides jusqu'au milieu hydrique naturel sont leur solubilité dans l'eau, leur résistance à la dégradation physique et biochimique, la nature du sol, le volume et l'intensité des pluies.

**La dureté d'une eau ou son titre hydrotimétrique (TH)** exprime sa concentration en sels de calcium et de magnésium. Comme le pH, la dureté est liée à la nature des terrains traversés par une eau. Si l'eau présente une forte concentration de ces sels minéraux, on dit qu'elle est dure (c'est le cas des eaux provenant des sols calcaires). À l'inverse, si cette concentration est faible, l'eau est dite douce, ce qui est le cas par exemple en Bretagne lorsqu'elle provient ou traverse des sols granitiques.

Une eau dure, par son apport en calcium et en magnésium, est bonne pour la santé, mais elle accélère par contre l'entartrage des conduites et réagit mal au savon. À l'inverse, une eau trop douce a tendance à corroder les canalisations.

**Le calcium** est un métal alcalino-terreux extrêmement répandu dans la nature et en particulier dans les roches calcaires, sous forme de carbonates. Ces sels se rencontrent dans presque toutes les eaux naturelles. Leur teneur dans l'eau, qui peut varier de 1 à 150 mg/l, est directement liée à la nature géologique des terrains traversés. Les sels de calcium sont obtenus en majorité lors de l'attaque de roches calcaires par l'anhydride carbonique dissous (CO<sub>2</sub>). Il constitue l'élément cationique dominant des eaux superficielles. Le calcium est l'élément principal de la dureté de l'eau.



**Directeur de la publication :** Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.  
**Coordination :** Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Juillet 2021.  
**Impression :** Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.